



MAIRIE DE DENONVILLE

28700 TEL : 02.37.99.62.19

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON D'AUNEAU

COMMUNE N° 129
INSEE N° 775.115.314.00012

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi cinq juin à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Denonville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie du rez-de-chaussée, sous la présidence de Madame Le Maire, Evelyne LAGOUTTE

Date de convocation : 28/06/2021

Date d'affichage : 28/06/2021

Présents : Mme Evelyne LAGOUTTE, M Stéphane LEROY, M Jean LÉE, M Serge BOULAY, Mme Jocelyne BENOIST, Mme Nelly CHIRONI, Mme Myriam DELACHAUME, Mme Sophie BOUJU, M Alexandre LEROY, M Bruno CORDESSE, M Mickaël DELACHAUME

Absents excusés :

M Julien VIRLOUVET pouvoir à Mme Evelyne LAGOUTTE
Mme Bénédicte BESNIER pouvoir à Mme Myriam DELACHAUME

Absents :

M Romain DOUTRIAUX

Secrétaire de séance : M Mickaël DELACHAUME est nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 15

présents : 11 (à partir de 20h02 12, arrivée de M Camille BEQUET)

voitants : 13 (à partir de 20h02 14, arrivée de M Camille BEQUET)

Ordre du jour

Madame Evelyne LAGOUTTE, Le Maire de Denonville ouvre la séance à 19 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

Délibération n°2021/49 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2021.

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2021.

Un vote à main levée donne : 13 pour, 0 contre, 0 Abstention

Les membres de l'assemblée signent le registre.

Délibération n°2021/50 : portant sur l'aménagement de la traverse de la RD19 acceptation du projet d'aménagement de la traverse de la RD19

Vu l'exposé de Madame Le Maire sur la présentation des études de faisabilité en date du 25 mars 2021, le Conseil municipal est favorable au projet proposé par le Conseil Départemental et autorise le Permis d'Aménager à être déposé.

Un vote à main levée donne : 13 pour, 0 contre, 0 Abstention

20 heures 02, arrivée de M Camille BEQUET

Délibération n°2021/51 : portant sur l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Madame Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Madame Le Maire précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 100% de la base imposable.

Un vote à main levée donne : 14 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération 2021/52 portant sur la révision du devis pour la toiture de l'Arsenal

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'augmentation du devis de l'entreprise mandatée pour la réalisation de la toiture de l'Arsenal, due à la crise économique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter le nouveau devis.

Un vote à main levée donne : 14 pour, 0 contre, 0 Abstention

Compte rendu des décisions de Madame le Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Décision 2021/4 portant sur la dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision suivante :

Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir le 21 mai 2021. Le montant est fixé à 50€.

Décision 2021/5 portant sur le dépôt d'une urne cinéraire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision suivante :

Dépôt d'une urne cinéraire dans la sépulture située au cimetière M8 le 12 juin 2021. Le montant est fixé à 50€.

Un vote à main levée donne : 14 pour, 0 contre, 0 Abstention

Questions diverses :

Avis sur la mise à disposition du personnel technique de Denonville au SISDMMM.

Madame Le Maire est sollicitée par le SISDMMM pour mise à disposition du personnel technique.

Après exposé et différents échanges vu la charge de travail et difficultés à entretenir le village et ses hameaux par le personnel technique, dont l'un est à temps partiel, la majorité du Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Un vote à main levée donne : 10 pour, 3 contre, 1 abstention

Informations diverses :

- Madame Myriam DELACHAUME expose un compte rendu sur la réunion des associations du 25 juin 2021, elle indique que les associations ont hâte de reprendre leurs activités.

Le Conseil espère le maintien du forum des associations en septembre sur la commune de Denonville.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur la date de signature concernant l'achat d'une partie de la parcelle ZR 20 et la vente d'une partie de la parcelle D 787 qui est prévue chez le notaire le vendredi 09 juillet 2021.
- Une épicerie à Auneau est intéressée pour s'installer sur Denonville. Après l'exposé de Madame Le Maire, la majorité souhaite une réflexion sur le projet, étude du local et travaux à effectuer avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne LAGOUTTE, Le Maire de la commune de Denonville lève la séance à 21h30

Le Maire, Mme Evelyne LAGOUTTE



Le secrétaire, M Mickaël DELACHAUME

